

Problématique générale :

La ville est un organisme en perpétuel changement, extension ou transformation interne. Les villes que nous connaissons aujourd'hui se sont développées durant des siècles, mais le XXème siècle fût la période du développement la plus importante, notamment suite aux nouveaux rythmes qui ont suivi la révolution industrielle, dont les conséquences ont fait perdre à la ville l'ordre, l'hygiène et la hiérarchie.

L'urbanisme moderne est apparu comme réponse au désordre, au manque d'hygiène et à l'anarchie, s'armant d'instruments opérationnels aux normes rigoureuses. Il voulait instaurer au nom de la science un nouvel ordre universel.

La ville existante ne pouvait alors constituer pour l'urbanisme moderne un modèle à reproduire ou un sujet de référence. Les modernistes rejettent le modèle ancien en bloc et font TABLE RASE du résultat d'une longue satisfaction. Les conservateurs s'opposent au nouveau mouvement et le qualifient d'avancée destructrice.

Le principal grief formulé contre l'urbanisme moderne est la perte de la mémoire collective du lieu qui constituerait une forme de déracinement de l'homme de son espace.

Les instruments de l'urbanisme établis de nos jours découlent de cette pensée rationnelle qui prône l'usage rationnel du sol urbain, et pose le problème de la ville uniquement en termes de programme, de quantités, d'infrastructures, de viabilisation, de transport urbain et d'élimination d'ordures.

Les études sur la forme urbaine sont absentes, et les conséquences sont immédiates :

- ✓ Perte du caractère de l'urbain.
- ✓ Mauvaise qualité de l'espace public.

Aujourd'hui la ville est divisée en parties multiples, aménagées séparément par différents bureaux d'études. Un exemple flagrant de cette approche absurde est la séparation des façades d'un même parcours sur deux POS.

La ville se forme et se transforme face aux seules contraintes de CES, de retraits et d'alignements, de fonction ou de gabarit.

La forme urbaine est l'aspect de l'urbain qui nous préoccupe le plus aujourd'hui.

Plusieurs études se sont intéressées à comment réintroduire la qualité urbaine des anciennes villes dans nos aménagements ou à totalement remplacer les instruments que nous utilisons par de nouveaux instruments d'urbanisme qui assurent le contrôle, dans le temps, de la formation et la transformation de la ville.

Afin d'élaborer un projet dans cette optique et toucher aux nouveaux aspects et objectifs de l'urbanisme, nous avons opté pour un site dans la ville de Touggourt (Mestaoua). Notre approche consistera d'abord à étudier la ville et son évolution à travers le temps pour ensuite identifier les éléments qui la caractérisent. Notre projet devra s'insérer dans une logique globale de la ville et assurer une continuité historique.

Objectif :

Concevoir un projet d'architecture ne signifie pas simplement la production des plans. Bien loin de cela, il s'agit d'une étude complexe mettant en évidence les grands paramètres : le site, le programme ainsi que la sensibilité de concepteur.

La maîtrise de ces différents éléments nous mène à rechercher l'harmonie, l'innovation et la rationalité.

Cette dernière année se présente comme une synthèse et une opportunité d'approfondir nos connaissances dans le but d'élaborer et maîtriser un projet architecturale en espérant arriver à un projet réaliste et correcte.

Choix et présentation de l'option :

Notre atelier, a pour option « **intervention Urbain** » et Plus précisément, notre sujet est s'intitule « **intervention Urbain dans un tissu saharienne Touggourt** ».

Il comprend deux échelles, car il adhère au principe de l'indissociabilité de la ville et de l'architecture. La première échelle est celle de l'analyse urbain, dont le but est de contrôler la forme urbaine et d'assurer la continuité entre l'existant et le projeté. La deuxième échelle est architecturale. Elle vise la concrétisation du projet architecturale et cela en passant par diverses étapes en mettant en avant les caractéristiques climatiques et naturelles du site à étudier.

La démarche méthodologique

Notre démarche s'échelonne sur (05) étapes principales :

- La première étape est l'approche globale (théorique).
- La deuxième étape est l'approche spécifique de la ville d'étude « Touggourt », et la pose de la problématique globale de cette ville.
- La troisième étape est la triangulation (site, thème, programme), choix et motivation du terrain d'intervention et du thème (l'étude des exemples), et le programme spécifique (qualitatif et quantitatif).
- La quatrième étape est l'approche conceptuelle (le projet).
- La cinquième étape est l'approche technique.

APPROCHE GLOBAL

"Le patrimoine évoque à la fois la relation permanente et l'héritage laissé par le père ou l'ancêtre. Notre intérêt pour ce patrimoine est une façon de reconnaître nos racines, appartenance et origine.

Nous ne venons pas de nulle part mais nous sommes le résultat de millions d'influences qui vont au delà de notre mémoire individuelle. "

SABAH FERDI (archéologue).

تعريف التراث

بمفهومه البسيط هو خلاصة ما خلفته (ورثته) الأجيال السالفة للأجيال الحالية. التراث هو ما خلفه الأجداد لكي يكون عبرة من الماضي ونهج يستقي من الأبناء الدروس ليعبروا بها من الحاضر إلى المستقبل. والتراث في الحضارة بمثابة الجذور في الشجرة، فكلما غاصت وتقرعت الجذور كانت الشجرة أقوى وأثبت وأقدر على مواجهة تقلبات الزمان. ومن الناحية العلمية هو علم ثقافي قائم بذاته يختص بقطاع معين من الثقافة (الثقافة التقليدية أو الشعبية) ويلقي الضوء عليها من زوايا تاريخية وجغرافية واجتماعية ونفسية. التراث الشعبي عادات الناس وتقاليدهم وما يعبرون عنه من آراء وأفكار ومشاعر يتناقلونها جيلاً عن جيل. ويتكون الجزء الأكبر من التراث الشعبي من الحكايات الشعبية مثل الأشعار والقصائد المتغنى بها وقصص الجن الشعبية والقصص البطولية والأساطير. ويشتمل التراث الشعبي أيضاً على الفنون والحرف وأنواع الرقص، واللعب، واللهو، والأغاني أو الحكايات الشعرية للأطفال، والأمثال السائرة، والألغاز والأحاجي، والمفاهيم الخرافية والاحتفالات والأعياد الدينية.

1)- Définition du patrimoine :

Le patrimoine signifie un ensemble de biens hérités du père (du latin PATRIMONIUM, héritage du père). Le terme, apparu au 12^e siècle, définit l'héritage commun d'un groupe ou d'une collectivité qui est transmis par les générations précédentes aux générations futures. Cet héritage peut couvrir divers domaines : culture, histoire, langue, architecture, etc.

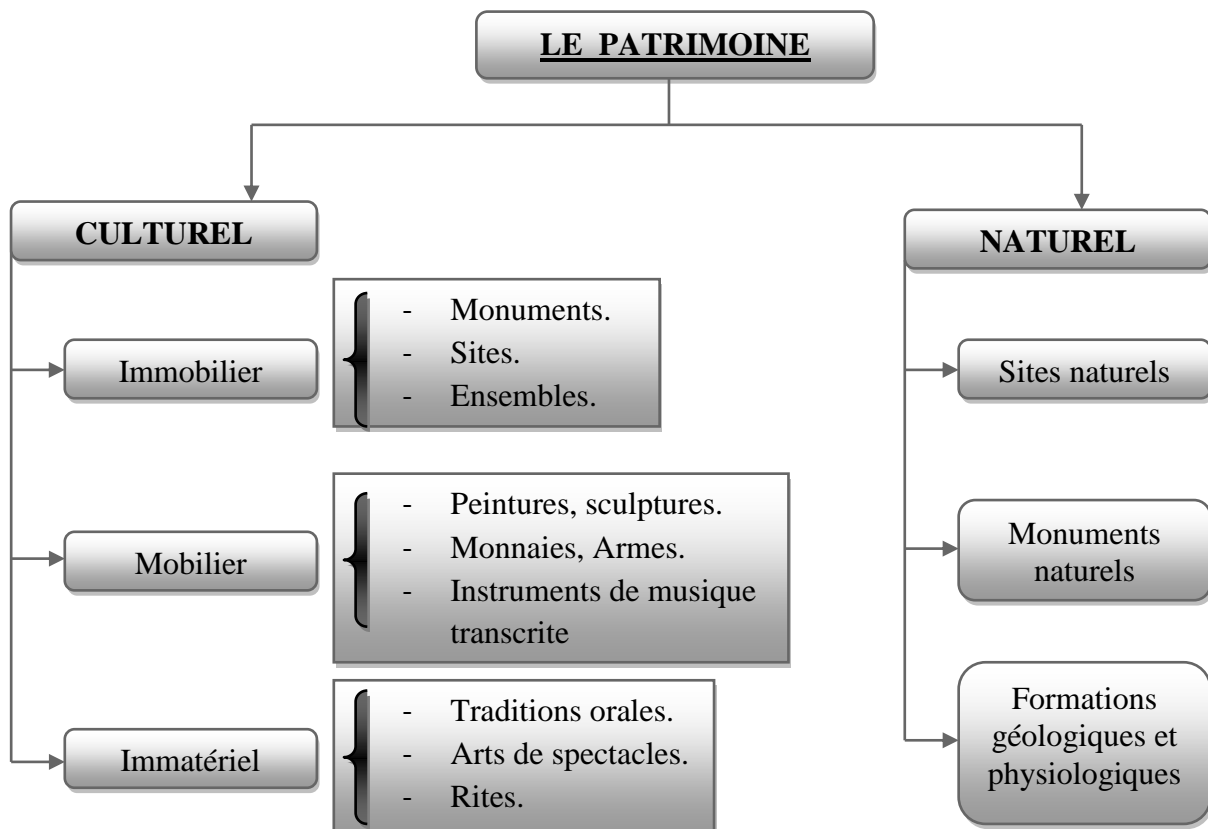
Le patrimoine peut être matériel ou immatériel.

Dans le cas du patrimoine matériel, on retrouve deux catégories : le patrimoine immobilier (ensembles architecturaux ou urbanistiques, sites archéologiques ou géologiques, aménagements agricoles ou forestiers) et le patrimoine mobilier (objets d'art, meubles, livres...). Parmi les richesses du patrimoine matériel immobilier, on dénombre à ce jour, en Wallonie, environ 3.500 biens classés. Certains font notamment partie du patrimoine exceptionnel de Wallonie (beffrois de différentes villes, ruines de l'abbaye d'Orval, site du château fort de Bouillon, etc.).

Quant au patrimoine immatériel, il peut revêtir différentes formes : musique, chants, costumes, danses, gastronomie, techniques et savoirs faire, documents écrits et archives, etc. Il est généralement transmis oralement ou par initiation. Afin de protéger ce patrimoine, l'UNESCO a établi une liste de biens considérés comme étant « des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité ».

«Du livre habiter le désert »

1)-1/ la typologie du patrimoine :



1)-2/ Les chartes du patrimoine

● La charte d'Athènes 1931:

Sept résolutions importantes furent présentées au congrès d'Athènes et appelées "farta Del Restauro" on cite les principales résolutions:

- ❖ Des organisations internationales prodiguant des conseils et agissant à un niveau opérationnel dans le domaine de la restauration des monuments historiques doivent être créées.
- ❖ Les projets de restauration doivent être soumis à une critique éclairée pour éviter les erreurs entraînant la perte du caractère et des valeurs historiques des monuments.
- ❖ Dans chaque état, les problèmes relatifs à la conservation des sites historiques doivent être résolus par une législation nationale.
- ❖ Les problèmes relatifs à la conservation des sites historiques doivent être résolus par une Législation nationale.
- ❖ Les techniques et matériaux modernes peuvent être utilisés pour les travaux de restauration.

● La charte de Venise(1964) :

- ❖ La Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites est un traité qui fournit un cadre international pour la préservation et la restauration des bâtiments anciens. Elle a été approuvée par le II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, réuni à Venise du 25 au 31 mai 1964.
- ❖ Elle a permis entre autres, la mise en place :
- ❖ D'une organisation internationale non-gouvernementale pour tous les monuments et les sites historiques « ICMOS ».
- ❖ D'une législation pour la conservation des centres historiques.

● La charte d'Amsterdam(1975) :

- ❖ Le conseil de l'Europe a proclamé cette année comme étant l'année européenne du patrimoine architecturale. C'est ce qui a sensibilisé l'opinion européenne aux valeurs culturelles, sociales, économiques irremplaçables des monuments, des ensembles et sites en milieu urbain et rural hérité du passé.
- ❖ C'est dans ce but que le conseil- de l'Europe a établi le texte de la charte ci-après mais aussi afin d'approfondir les possibilités d'application de ces principes, d'améliorer les législations et les réglementations en vigueur.
- ❖ La charte Européenne du patrimoine architecturale a été adoptée par le comité des ministres du Conseil de l'Europe et officiellement proclamée au congrès sur le patrimoine architectural européen qui a lieu à Amsterdam du 21 au 25 Octobre 1975.
- ❖ Cette charte a souligné plusieurs points dont nous mentionnons :
 - L'incarnation du passé dans le patrimoine architectural constitue un environnement indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.
 - Le patrimoine architectural est un capital spirituel, culturel, économique et social aux valeurs irremplaçables.

- La structure des ensembles historiques favorise l'équilibre harmonieux des sociétés.
- Le patrimoine architectural a une valeur éducative déterminante.
- Le patrimoine architectural est le bien commun de notre planète.

● Recommandation de Nairobi(1976) :

- ❖ Sous l'égide de l'UNESCO, cette recommandation a insisté :
 - La sauvegarde des ensembles historiques préservant la globalité.
 - La cohérence et l'équilibre pour l'authenticité en parant aux agressions naturelles.
 - L'universalité des techniques pour l'uniformisation et la dépersonnalisation.

● La charte ICOMOS (1987) :

- ❖ La présente charte concerne les grandes ou petites villes et les centres ou quartiers historiques, avec leur environnement naturel ou bâti, qui expriment les valeurs propres aux civilisations urbaines traditionnelles. Or, celles-ci sont menacées de dégradation, de destruction, sous l'effet d'un mode d'urbanisation né à l'ère industrielle.
- ❖ Face à cette situation, le conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) à estimé nécessaire de rédiger une charte international pour la sauvegarde des villes historiques, ce texte définit les principes et les objectifs, les méthodes et les instruments de l'action propre à sauvegarder la qualité des villes historiques.

● La charte pour la sauvegarde des villes historiques(1987) :

- ❖ Son but est d'examiner les problèmes techniques de la sauvegarde, et s'est successivement penchée de 1967 à 1974 sur le thème de la défense des ensembles historiques. La conférence a adopté des instruments internationaux pour la protection du patrimoine culturel et naturel.
- ❖ Ensembles historiques ou traditionnels font partie de l'environnement quotidien des êtres humains, ils constituent avec le temps un témoignage de la culture, ainsi de la vie religieuse et sociale de l'humanité, par conséquent leur sauvegarde et leur intégration dans le cadre de vie de la société contemporaine est un élément fondamental de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire.

1)-3/ La politique algérienne sur le patrimoine :

- il y a eu d'abord l'ordonnance 67-281 du 20 décembre 1967 sur la protection des sites archéologiques, monuments et sites historiques et naturel, (les mesures de protection sont : le classement, l'inscription supplémentaire).

- En 1998 il y a eu **la loi 98-04** du 15 Juin 1998 sur la protection du patrimoine culturel. (Les mesures de protection sont : le classement, l'inscription, la création en secteur sauvegardé, la création en site archéologique et parc culturel).

Cette loi constitue l'acte fondateur de la stratégie patrimoniale visée et planifiée par le ministère de la culture algérienne.

1)-4 / La Nécessite de la conservation du patrimoine

architectural :

Pourquoi sauvegarder les monuments hérités du passé qui ne correspondent plus aux exigences de temps modernes ?

Le patrimoine de demain sera fait de ce qui est construit aujourd'hui à partir du moment où l'on considère que tout vestige du passé mérite que l'on s'interroge sur ce qui peut aller à l'encontre de cet objectif ; ce sont essentiellement des facteurs humains soit directs, soit indirects.

Les édifices historiques en Algérie subissent des crimes ; ces cadeaux architecturaux du passé ont traversé des milliers de communautés jusqu'à celle de la destruction et de la formation accélérée de leur environnement bâti en format juste les yeux vidés de conscience « si on ajoute de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies à cette vieille maison, qui porte ce lourd fardeau de matériaux et procédés locaux ».

Les collectivités locales de chaque ville doivent intervenir pour la sauvegarde et la conservation du paysage urbain et le rôle principal des architectes est d'essayer de travailler en collaboration avec d'autres acteurs de la société pour trouver des solutions pour le rayonnement de la continuité historique de ces villes.

2)- Universalité sur l'architecture de terre :

La terre, matériau le plus abondant sur la planète, à longtemps été le matériau de construction privilégié de l'Homme.

Les recherches archéologiques ont démontré son utilisation et sa diffusion planétaire à partir des grands foyers de civilisation, et la majorité des régions du monde ont conservé une culture vivante des architectures de terre jusqu'à des temps très proches.

Le matériau terre est resté le matériau de construction le plus employé dans le monde jusqu'à la fin du 19ème siècle.

Au début du 20ème siècle, de nombreux facteurs poussent à la diminution progressive de l'emploi de ce matériau. A leur tête l'industrialisation des modes de production de

l'espace bâti générée par l'urgence des reconstructions imposées par les deux guerres mondiales.

La course effrénée et aveugle vers la modernisation qui s'empare du monde à partir des années 1960 pousse à la standardisation de l'architecture et induit une dévalorisation universelle des architectures traditionnelles, au premier rang desquelles figurent les architectures de terre.

Il n'en reste pas moins qu'on estime qu'aujourd'hui encore, un tiers de l'humanité vit dans un habitat construit en terre.

Les architectures de terre ne sont pas, comme beaucoup auraient tendance à le croire aujourd'hui, une spécificité africaine ou du monde sous-développé. Elles ont été et restent présentes dans toutes les régions du monde. De l'Europe à l'Asie, de l'Afrique aux Amériques un imposant patrimoine bâti en terre garde la mémoire de la période faste de ces architectures.

Si la majorité d'entre nous savent qu'une ville comme Tombouctou au Mali est bâtie en terre, elle ignore que des parties importantes de l'Alhambra ou de la grande muraille de Chine le sont également.



Ghardaïa - Architecture traditionnelle

Qui d'entre nous sait que les premiers gratte-ciels de l'humanité ont été bâtis en terre dans la ville de Shibam, au Yémen, surnommée pour cette raison la Manhattan du Désert ?

Qui d'entre nous sait que sur tous les continents, les centres historiques des villes mondialement connues sont bâtis en terre ? Ceux de Lyon en France, Cordoue en Espagne, Porto au Portugal, Taos aux USA, La Havane à Cuba, Lima au Pérou, Alep en Syrie, Sanaa au Yémen, Boukhara en Ouzbékistan, Marrakech au Maroc, Ghadamès en Libye ou Djenné au Mali, sont non seulement bâtis en terre, mais ils sont également inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Qui d'entre nous sait que cette prestigieuse

liste, exclusivement accessible aux biens culturels à valeur universelle, comporte 106 biens bâtis en terre, issus de 40 pays de tous les continents ? Probablement très peu... Nous espérons avoir humblement participé à lever le voile sur ces architectures oubliées dont l'importance, l'ingéniosité et la beauté ne sont plus à prouver.



SHIBAM une ville du Yémen

3/ - Modernité des architectures de terre :

Les architectures de terre crue souffrent, depuis quelques décennies, de préjugés culturels défavorables qui pour être des idées fausses n'en sont pas pour autant moins profondément ancrées dans la conscience populaire.

La plus répandue de ces idées fausses est l'idée que les constructions en terre sont extrêmement sensibles à l'eau et que très fragilisées par ce fait, elles ne peuvent en aucune manière répondre aux normes modernes de confort, de sécurité et de durabilité.

Cette durabilité des architectures de terre est en effet parfaitement incontestable car ces architectures ont traversé les siècles pour nous parvenir.

C'est ainsi qu'en Algérie, les populations des Ksour sont aujourd'hui, dans leur très grande majorité, convaincues que les maisons bâties en terre crue ne peuvent que fondre sous la pluie comme neige au soleil, à telle enseigne qu'elles surnomment leurs habitations « les maisons en chocolat » !



Ksar d'El Mihane Illizi

Ces à priori négatifs sont évidemment faux, L'eau ne peut porter atteinte aux bâtisses réalisées en terre crue que si ces dernières sont mal conçues, c'est à dire que leur réalisation ne respecte pas les règles de l'art de bâtir en terre. Cela signifie que la vulnérabilité à l'eau des architectures de terre est un mythe construit sur la réalité de la perte des savoir-faire constructifs traditionnels et de la culture d'entretien.

En réalité, La terre, en tant que matériau de construction, présente une très bonne capacité de résistance à l'eau à la seule condition d'être mise en œuvre dans les règles de l'art, et les constructions en terre peuvent par conséquent répondre

aux normes les plus modernes de confort, de sécurité et de durabilité.

C'est pour cette raison qu'à dater des années 1980, un regain d'intérêt mondial pour ces architectures, impulsé à partir de l'Afrique par l'architecte égyptien Hassan Fathy, se manifeste sur tous les continents, avec à leur tête l'Amérique. L'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale mais surtout le Sud-ouest des Etats-Unis se démarquent du reste du monde par la réactualisation et la valorisation de ces techniques ancestrales de construction.

Cet engouement pour la construction en terre se justifie par les importantes avancées de la recherche dans ce domaine, qui désamorce les préjugés culturels défavorables à ce matériau, en ne laissant plus planer de doutes sur les avantages de ce type d'architecture.

Avantages écologiques, économiques et socioculturels prouvent à présent la parfaite adéquation entre architectures de terre et développement durable... En effet, construire et exploiter un édifice en terre permet une nette diminution de l'impact tant financier

qu'environnemental de la construction grâce aux économies d'énergie. Par ailleurs, les techniques de construction en terre, facilement maîtrisables par tous, permettent l'autonomie technologique, et une maison en terre est un héritage éternellement renouvelable puisqu'il suffit d'ajouter de l'eau au produit de la destruction d'un mur en terre pour obtenir une pâte prête à reconstruire.

Ces architectures sont plus que nuls autres ancrées dans la vision contemporaine du progrès, et c'est pour cela qu'après avoir longtemps été considérées comme des architectures de pauvres, elles sont devenues, comme le montrent les photographies que nous avons sélectionnées des architectures de riches.



Ksar de Taghit, Wilaya de Béchar, photo de Kays Djilali® Ministère de la Culture 2009



Maison de terre et lumière



Hôtel Al Deira à Gaza Palestine